

Oser le changement pour un schéma d'aménagement et de développement qui respecte la capacité de support des écosystèmes de Laval - Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval dépose ses 119 recommandations

Laval, le 11 mai 2017 – Il est de notre responsabilité, en tant qu'élu, citoyen, collectivité et surtout comme partie prenante, d'agir avec diligence et être proactif. C'est la raison pour laquelle le CRE de Laval se préoccupe de l'aménagement du territoire et souhaite obtenir des résultats significatifs. Le CRE de Laval donne son avis et dépose ses 119 recommandations à la Ville à propos du *Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval (S.A.D.R.-1)*.

Plus de 425 000 personnes vivent à Laval. Au cours des cinquante dernières années, l'aménagement du territoire et l'étalement urbain ont exercé de façon graduelle et irréversible une pression sur les milieux naturels de Laval. La Ville présente aujourd'hui un cadre bâti de faible densité, des distances à parcourir très grandes entre les résidences et les lieux communs (travail, commerces, services), une demande sans cesse croissante en matière d'énergie et un aménagement urbain privilégiant l'auto solo. Le CRE de Laval constate que ce mode de développement se fait et continue de se faire au détriment de l'environnement, de la santé, des écosystèmes, de la biodiversité, de l'agriculture et de l'économie.

Aujourd'hui et en raison des événements qui se produisent au Québec, **respecter la capacité de support des écosystèmes** prend toute sa valeur et son sens et aurait toutes les raisons d'être mis en application. Le CRE de Laval invite donc la Ville de Laval et l'ensemble des municipalités du Québec à se poser les vraies questions, à chercher les causes et les raisons qui nous ont amenés à être dans cette situation d'inondations catastrophiques et à parler des vraies choses en matière d'aménagement du territoire et de développement.

La réflexion sur le SADR-1 doit maintenant tenir compte de nouveaux enjeux environnementaux qui sont : la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, le maintien du territoire agricole, l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante, l'amélioration de la qualité de l'air, une meilleure et saine gestion de nos matières résiduelles, le développement des transports collectifs et actifs, les changements climatiques (épisodes de smog plus fréquents, sécheresse et étiages plus sévères, précipitations plus abondantes, périodes de canicule de plus en plus longues, conditions hivernales moins froides avec des périodes de pluie) et l'apparition d'îlots de chaleur combinée aux effets néfastes que tout cela a sur la santé (diabète, obésité, maladie cardio-respiratoire, accidents de la route, allergie, etc.).

Le CRE de Laval donne l'occasion à la Ville d'indiquer comment elle se distingue de l'administration précédente en lui déposant ses 119 recommandations liées au Second projet de Schéma

d'aménagement et de développement de Laval. Le CRE souhaite que la Ville de Laval profite de l'occasion pour s'engager à éviter l'étalement urbain, à conserver les milieux naturels pour leurs biens et services écologiques et à les intégrer au cœur de la planification et de l'aménagement du territoire. Il recommande que l'aménagement du territoire soit plus favorable aux transports collectifs et actifs en densifiant notamment l'occupation du territoire autour des points d'accès et aux abords du réseau de transport en commun. Les anciens quartiers doivent être maintenus ou réaménagés, alors que les nouveaux quartiers doivent être aménagés à l'échelle humaine. Le CRE de Laval recommande de conserver les terres agricoles, de promouvoir et de valoriser l'agriculture locale. Pour mesurer les impacts du schéma d'aménagement sur la qualité de l'environnement et devenir un modèle de ville en santé, le CRE souhaite que la Ville de Laval se fixe, mesure et respecte des seuils élevés de qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Mais avant tout, il est primordial que la Ville **Urbaine de nature** revoit sa façon d'aménager le territoire, qu'elle ose le changement et qu'elle s'engage à adopter un modèle d'aménagement du territoire qui **respecte la capacité de support des écosystèmes !**

-30-

Renseignements :

Guy Garand, Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval
(450) 664-3503